

Denise Van Dam, Caroline Sappia, Dimitri Belayew
et Isabelle Parmentier (éds)

Pour une gestion durable du territoire rural de la Wallonie

Une réalité à laquelle sensibiliser les jeunes générations



Collection *Autres futurs*
Sous la direction d'Isabelle Parmentier
n° 4

Déjà parus

BELAYEW D., SOUTMANS Ph., THIXON A. et VAN DAM D. (éds), *Éducation à la citoyenneté et à l'environnement*, Namur, 2008 (Autres futurs, n° 1).

LEYENS S., DE HEERING A. (éds), *Stratégies de développement durable. Développement, environnement ou justice sociale ?*, Namur, 2010 (Autres futurs, n° 2).

PARMENTIER I. (dir.), avec la collaboration de Carole Ledent, *La recherche en histoire de l'environnement : Belgique – Luxembourg – Congo – Rwanda – Burundi*, Namur, 2010 (Autres futurs, n° 3).

Couverture : photo © Dimitri Belayew

© Presses universitaires de Namur, 2012

Rempart de la Vierge, 13

5000 Namur (Belgique)

Tél. : +32 (0) 81 72 48 84

Fax : +32 (0) 81 72 49 12

E-mail : info@pun.be

Site web : <http://www.pun.be>

Dépôt légal : D/2012/1881/15

ISBN : 978-2-87037-706-2

Imprimé en Belgique

Tous droits de reproduction, traduction, adaptation, même partielle, y compris les microfilms et les supports informatiques, réservés pour tous les pays.

Habiter à la campagne, entre développement durable et reconfigurations du territoire wallon

Luc Maréchal

Dans un premier temps, nous nous interrogerons sur le terme de ruralité, pour ensuite pointer une variable décisive : la mobilité. Nous envisagerons dans un second temps le bâti et le nécessaire dépassement de l'approche urbanistique par l'aménagement du territoire en isolant quelques pistes d'études et d'actions.

1. La ruralité : un concept opératoire pour structurer la pensée et l'action ? une revendication ? un slogan ? la représentation d'un monde disparu ou d'un monde en devenir ?

L'aménagement du territoire, comme tout savoir penser (pour ne pas parler de science), a été et est toujours aux prises avec le concept de ruralité. D'une façon générale, il a construit des concepts dont l'énoncé est du registre de l'évidence, de l'outil analytique et de celui du questionnement ; ainsi ruralité, urbanité, territoire pertinent, gouvernance territoriale, polycentrisme. Après les villageois, les paysans, sont apparus les ruraux, les rurbains, les néoruraux, et plus récemment les périurbaux (distinction par rapport aux périurbains). Ces néologismes ne procèdent pas d'une simple gesticulation de lobbyistes ou d'experts en mal de crédibilité, mais de la réalité changeante, diverse et difficile à appréhender.

C'est une des raisons qui a conduit à utiliser extrêmement peu dans le SDER¹ les mots ruralité et urbanité, du fait de leur polysémie. Derrière celle-ci sont prises des positions figées ou des postures par des institutions et organismes impliqués à l'un ou l'autre titre, produisant une concurrence souvent vaine. Le choix a été fait d'utiliser des concepts de base, pas trop complexes, c'est-à-dire n'embarquant pas des éléments dont la combinatoire est une sorte de boîte noire, la complexité résidant dans la mise en relation la plus explicite entre ces concepts de base. Prenons l'exemple de la ruralité, en 1995-1999 le portrait institutionnel que l'on peut en tirer était : un outil, le PCDR (plan communal de développement rural), une compétence ministérielle (le ministre en charge de la ruralité, compétence associée à l'agriculture) avec une administration ad hoc au sein de la DGRNE (Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement), un pararégional, l'OWDR (Office wallon de développement rural), une fondation, la FRW (Fondation rurale de Wallonie)². Pour synthétiser : un paysage éclaté institutionnellement et dans leur champ de compétence, mais orienté vers un même concept – que nous avons caractérisé de flou –, la ruralité, l'unité se fondant sur l'outil du PCDR et sur la mise en œuvre du deuxième pilier de la politique agricole commune (le développement rural).

Dans l'espace décisionnel qu'est la production d'un document stratégique, la conclusion opérationnelle pour l'élaboration du SDER a été d'utiliser pour gagner en transparence les concepts les plus unidimensionnels ; ceci pour une compréhension plus aisée et commune, et pour bâtir une approche territoriale fondée sur les stratégies et/ou

1 Pour rappel, le *Schéma de développement de l'espace régional* a été adopté en mai 1999 par le Gouvernement wallon. Il s'agit d'un document stratégique (non réglementaire) traversant l'ensemble des politiques régionales du point de vue du territoire et fixant huit *objectifs* et 32 *options* ainsi que de nombreuses *mesures* en développement territorial et un projet de structure spatiale pour la Wallonie (voir www.sder.wallonie.be). Le SDER se fonde sur trois principes philosophiques : le territoire de la Wallonie est un patrimoine commun de ses habitants, le développement durable, la cohésion sociale et économique.

Sur l'histoire du SDER depuis 1976 (on parlait à l'époque de PRAT, plan régional d'aménagement du territoire), sur son devenir, sur l'aménagement du territoire européen, voir le numéro 5 de *Territoire(s) Wallon(s)*, à paraître. Pour l'actualisation du SDER à l'ordre du jour gouvernemental, voir l'analyse de la DPR (déclaration de politique régionale) dans la *Newsletter du développement territorial*, n° 5, décembre 2009, particulièrement Véronique ROUSSEAU, *Lecture structurée de la DPR au regard du SDER*, p. 25-30 (www.developpement-territorial.wallonie.be, consulté en juin 2011).

2 À la même période, l'OCDE définissait le terme « rural » comme un territoire de densité de population inférieure ou égale à 150 habitants au km².

politiques de variables « les plus distinctes » sans qu'elles soient trop complexes ou le fruit d'arbitrages préalables (effet boîte noire). À l'époque, nous parlions de positions « chimiquement pures ». On a ainsi visé les villes, les villages, les bourgs, la campagne, la forêt, l'espace agricole.

Ce long détour par un développement méthodologique et d'archéologie administrative peut sembler éloigné de l'objectif de sensibilisation, si ce n'est de redire qu'une démarche de sensibilisation doit aller jusqu'au bout des questions. Avoir la meilleure connaissance des enjeux, que faire pour atteindre des objectifs de base, que désigne-t-on quand on parle de ruralité et s'agissant de sensibilisation, à quelle ruralité veut-on sensibiliser ? La question est posée depuis longtemps. À titre d'exemple, prenons le rapport 1980 de la Fondation rurale de Wallonie : « En Wallonie, comme dans le reste de l'Europe, il n'y a pas (ou plus) une ruralité, mais des ruralités multifformes, qui traduisent des situations démographiques, économiques, culturelles et sociales propres aux différentes zones³. »

Nouvel exemple, dans une autre strate territoriale, l'europpéenne, durant la présidence espagnole de l'Union Européenne (premier semestre de 2010), la question suivante a été posée aux États membres. Chacun de ceux-ci était appelé à marquer son accord ou son désaccord plus ou moins grand avec cette proposition :

« La géographie floue de l'urbain et du rural.

L'Europe est un continent urbanisé. Celui-ci est largement composé de paysages mixtes ou de « géographies hybrides ». On peut trouver des aires « urbaines » dans des paysages plutôt ruraux (...) cependant que des aires « rurales » peuvent être situées dans des environnements urbains. Par conséquent, les aires urbaines et rurales devraient être analysées de manière intégrée. Ceci ne veut pas dire que la distinction traditionnelle entre urbain et rural ait complètement disparu. Il y a des cas extrêmes où des régions à prédominance encore rurale peuvent être clairement identifiées (par exemple les zones intérieures ou éloignées faiblement peuplées des péninsules ibérique et scandinave), de même que des zones urbaines (par exemple des villes petites ou moyennes au milieu de la campagne)⁴. »

3 FONDATION RURALE DE WALLONIE, *L'évolution des régions rurales wallonnes et leur insertion harmonieuse au sein de l'économie wallonne*, Synthèse, rapport annuel présenté à l'Exécutif régional wallon, avril 1980, p. 13.

4 Notre traduction. Cette question fait partie d'une enquête menée dans le cadre de l'action 1.1a (relations urbain-rural) du programme de mise en œuvre de l'Agenda Territorial adopté en

2. Une variable à prendre en considération : la mobilité

Trois considérations générales peuvent être émises à ce sujet car la recomposition territoriale ne peut faire abstraction de la mobilité.

Premièrement, la mobilité est au cœur des politiques à mener contre le réchauffement climatique, mais celle-ci est liée plus en amont à la localisation des hommes et des activités, donc à l'aménagement du territoire comme le GIEC l'a énoncé plusieurs fois dans ses rapports⁵. Il y a un aspect inquiétant à ce que ce constat soit encore maintenant formulé maintes fois et repeaufiné dans des exercices académiques pour déboucher sur des conclusions basiques comme la nécessité de rapprocher les emplois et l'habitat afin de réduire les déplacements ou encore l'importance des secteurs du chauffage résidentiel et de la mobilité. Le temps est peut-être à quelques analyses complémentaires, fines si nécessaire, mais surtout à des décisions politiques de nature stratégiques et opérationnelles (exemples : appel à projet pour éco-quartier ou éco-hameau, pour éco-zoning, pour rénovation urbanistique et énergétique des lotissements proches des centres des villages dans une optique de « villages compacts » ou de nouveaux hameaux).

Deuxièmement, les zones à faible densité sont celles qui sont les plus dépendantes de l'automobile et donc celles qui sont du point de vue territorial les plus sensibles aux impacts de la crise énergétique et aux impératifs de la mobilité durable.

Troisièmement, dans un article sur les pratiques énergétiques des ménages du périurbain (qui pour une grande partie peut être assimilé à zones à faible densité), Lucille Mettetal explique à partir d'une enquête en Île-de-France l'arbitrage que réalisent les ménages entre le résidentiel et la mobilité. Elle l'illustre avec clarté : « la maison, le lieu des ajustements

2007 à Leipzig lors d'un Conseil européen informel des ministres de la cohésion territoriale (article de présentation de l'Agenda et le texte dudit agenda dans *Newsletter du développement territorial*, n° 1, juillet 2007, p. 1-2 ; sur la mise en œuvre de l'Agenda voir *ibid.*, n° 3, mars 2009, p. 1-3).

5 Voir ainsi Bureau fédéral du plan : « En termes de changements de comportements, les défis les plus importants dans le domaine du transport sont au niveau de la maîtrise de la demande et du report modal. La maîtrise de la demande peut passer notamment par des changements de l'aménagement du territoire et des comportements qui y sont associés (par exemple l'étalement urbain) ou par des instruments fiscaux ou économiques faisant augmenter significativement le coût du transport. », GUSBIN D., HENRY A., *Éclairage sur des enjeux de la politique énergétique belge confrontée au défi climatique*, Working Paper janvier 2007, Bruxelles, Bureau fédéral du plan, p. 27.

raisonnables » (concrètement on tend à économiser l'énergie dans l'habitat), « le déni du poids de la mobilité ». L'auteur explicite ce déni : « La part jugée incompressible de l'automobile dans les pratiques actuelles explique la très faible variation du choix du mode de transport ou des kilométrages parcourus en fonction des convictions exprimées en matière de protection de l'environnement. Il existe une certaine réticence au changement : la mobilité est incontournable, puisqu'elle est la condition d'un mode de vie auquel les ménages sont attachés. Le coût du carburant ne remet absolument pas en cause leur localisation résidentielle⁶. »

Constat intéressant en ce qu'il permet de relever l'importance de l'attachement à un lieu de vie ou à un mode de vie. Ceci incite à un débat large, car il concerne les choix individuels, les stratégies du marché, les objectifs collectifs.

Ces considérations émises, que dire du bâti ?

3. Le bâti : nécessité de l'urbanisme et de son dépassement

La contribution de Danièle Antoine porte sur l'urbanisme, au sens strict, dans les villages. Si des mesures ont été adoptées, et c'était bien nécessaire, pour le gabarit, la tonalité, la pente des toitures, l'implantation, etc., il n'empêche que presque partout en Wallonie avant d'arriver au cœur du village (en bref : les constructions d'avant 1950) on passe par des lotissements s'étirant le long des routes, fermant les paysages, parfois sur des centaines de mètres, avec en sus quelques commerces ou garages. Pour éviter autant que faire se peut le choc entre le bâti traditionnel et l'urbanisme disparate et perturbé qui jalonne les entrées de villages, des dispositions ont été prises, comme l'extension des périmètres d'application du règlement général sur les bâtisses rurales (RGBSR) aux zones non construites, donc au-delà du cœur en général cohérent.

Mais quoi qu'il en soit de la qualité urbanistique des constructions, le problème majeur est ce que l'on désigne par l'expression « étalement urbain », c'est-à-dire la dispersion des résidences, des commerces, des entreprises, de plus en plus loin des zones agglomérées. Cette dispersion frappe autant grandes et petites villes que bourgs et villages.

L'étalement urbain, ou plutôt la dispersion des activités dans l'espace, est un phénomène européen, pour s'arrêter à notre continent. De

6 METTETAL L., *Les pratiques énergétiques des ménages du périurbain*, dans LAU, *Note rapide*, n° 492, novembre 2009.

nombreuses études existent et continuent à sortir, parmi celles-ci relevons le rapport en 2006 de l'Agence européenne de l'Environnement (AEE) qui a été un déclencheur majeur dans la prise de conscience de cet enjeu⁷. « Le rapport de l'AEE sur l'étalement urbain montre que plus d'un quart du territoire de l'Union européenne a été directement touché par l'affectation des sols à l'urbanisation : entre 1990 et 2000, une zone équivalant à cinq fois le Grand Londres a été affectée à l'étalement urbain. Cette évolution s'est produite sur d'anciennes terres agricoles, entraînant la perte d'importants services fournis par les écosystèmes, comme la production alimentaire, la protection contre les inondations et la diversité biologique ». Un peu plus loin dans ce texte de l'AEE, un lien majeur entre ville et campagne : « Une cause importante de pollution atmosphérique et de problèmes de bruit est l'accroissement du trafic motorisé, qui entraîne également une réduction des espaces verts et des lieux paisibles dans les centres villes (et dans la ville dans ses frontières des années '50 ajouterions-nous). Les gens ont alors tendance à quitter les villes pour s'installer en périphérie et à la campagne. Les nouvelles zones à faible densité sont une invitation à l'utilisation de transports individuels, qui ne font qu'amplifier les problèmes existants⁸. »

Le rapport sur l'étalement urbain au sein des pays membres de l'Union Européenne réalisé par l'Administration wallonne de l'aménagement du territoire dans le cadre de travaux de la Commission européenne (DG Regio)⁹ se situe dans le même contexte. Il a une visée plus opérationnelle qu'analytique par l'accent mis sur l'appréciation par les décideurs, des caractéristiques de l'étalement sur les processus en cours et sur les outils.

Deux grandes conclusions se dégagent :

- le phénomène est grandissant, du Nord au Sud, des anciens États membres aux plus récents, toutefois le cycle de la dispersion et les étapes sont différents selon les États (ainsi les actions politiques tendent à Barcelone à freiner le processus tandis qu'à Riga s'amorce le processus de dispersion) ;

7 *Urban sprawl in Europe. The ignored challenge*, EEA Report, n° 10/2006, Copenhague, AEE. Pour un résumé en français : *Étalement urbain en Europe*, EEA Briefing, 2006/04 (téléchargeable : www.eea.europa.eu/fr/publications/briefing_2006_4).

8 Extraits de la page d'accueil de l'onglet Environnement urbain du site de l'AAE : www.eea.europa.eu.

9 Étude réalisée au nom de la Wallonie (Belgique) par Luc Maréchal et Philippe de Boe avec la collaboration de Thérèse Hanquet pour la DGO4.

- les facteurs explicatifs sont multiples et dépassent largement l'aménagement et l'urbanisme au sens classique, ils touchent à des éléments « culturels » (par exemple le rejet d'une planification dans certains pays de l'ex-bloc soviétique), à la fiscalité ou à des politiques économiques (ainsi l'Espagne a construit sa croissance économique sur la construction et l'immobilier sans « retenue territoriale »).

4. Quelques pistes d'études et d'actions

4.1. Des plans de secteur durables

Lors d'une intervention dans ces murs au colloque « Éducation à la citoyenneté et à l'environnement » en janvier 2008, j'avais ciblé parmi les enjeux majeurs de l'aménagement du territoire wallon la prise de conscience que la terre (ou les terrains) est un bien rare, malgré les apparences et un discours largement répandu¹⁰. Parmi d'autres écrits d'origine diverse et sans remonter dans le temps, un tel diagnostic était émis par les « Amis de la Terre » en 1990 sous le titre « La terre est à vendre... » : « Le peu d'espace et la densité élevée de la population qui caractérisent la Belgique, doivent induire une sensibilité particulière en faveur d'une organisation rationnelle et économe du territoire¹¹. »

En 1987, est adopté le dernier des 23 plans de secteur (PDS), la Wallonie est entièrement couverte par ces plans qui sont le socle réglementaire de l'utilisation du sol en Wallonie. S'ils ont permis de limiter la dispersion généralisée sur le territoire wallon, ils constituaient des réserves foncières vastes pour les constructions nouvelles lors de leur adoption : « Selon les estimations disponibles lors de l'adoption des PDS dans les années '70 et '80, environ 45 % des zones destinées à l'urbanisation étaient des terres non bâties, principalement occupées par l'agriculture¹². »

Pourtant, depuis 1987, le transfert de terrains a été important de l'espace agricole vers des espaces essentiellement dévolus à l'activité

10 MARÉCHAL L., *Aménagement du territoire et citoyenneté*, dans BELAYEW D., SOUTMANS P., TIXHON A., VAN DAM D. (éds), *Éducation à la citoyenneté et à l'environnement*, Namur, 2008, p. 99-114 (Collection Autres futurs, n° 1).

11 *Amis de la Terre*, n° 7 (décembre 1990) et n° 8 (février 1991) ; deux numéros qui constituent un dossier : L'aménagement du territoire en milieu rural. Utile pour ceux qui souhaitent faire le point sur l'évolution territoriale depuis 20 ans.

12 SPW-DGARNE-DEMNA-DEE, *Tableau de bord de l'environnement wallon 2010*, Territ 1, Jambes, 2010, p. 26.

économique (ZAE selon les acronymes de la légende des plans de secteur). Les terres agricoles sont encore celles dans lesquelles on puise le plus largement. Dans certaines études ou dans des décisions politiques, on lit : ... hectares ont été « libérés » pour créer ou étendre des zones d'activité économique. L'expression « libéré » suscite la perplexité : libéré de quoi et de qui ?

L'espace agricole est (avant 1987 et après) le réservoir de nouvelles affectations. Sans vouloir dévider l'écheveau de tous les flux, on notera également :

- que les bâtiments agricoles s'installent dans la zone non urbanisée, c'est-à-dire hors des villages, dans la zone agricole, traduction s'il en est de la perte du caractère rural des villages, ils concourent de la sorte au mitage de l'espace agricole ;
- que les nouvelles infrastructures de communication sont créées en zone agricole et forestière, ce qui augmente les coupures dans le territoire (impact paysager et sur l'environnement, notamment biodiversité) ;
- que la comparaison des données cadastrales (que l'on peut en ce cas considérer comme une estimation de l'occupation réelle par rapport à l'occupation potentielle que sont les plans de secteur) indique que les zones destinées à l'urbanisation présentent un solde de 39 % de zones non artificialisées soit un réservoir d'environ 100 000 hectares pour l'urbanisation¹³.

La complexité de ces mutations foncières et les objectifs propres à la dimension territoriale d'un développement durable imposent la nécessité d'une réflexion sur les plans de secteur : même si les zones sont largement entamées par les fonctions assignées (essentiellement le résidentiel) et malgré le contexte juridique, comment rendre le plan de secteur, l'instrument régional de pilotage d'occupation du sol, plus compatible avec le développement durable. Deux axes se dessinent : la réduction quantitative des zones urbanisables, le déplacement des zones

13 Pour des renseignements plus complets et une note méthodologique, voir le site www.cpd.wallonie.be, onglet État du territoire wallon. Pour ce paragraphe, voir spécifiquement « Fiche d'évolution de l'occupation du sol. Région wallonne », CPDT-CREAT/UCL, septembre 2008, elle présente une évolution entre 2001 et 2006.

Pour un article de synthèse sur l'affectation du sol en Wallonie et sur les disponibilités foncières, voir LEPERS E. et MORELLE D., *Occupation et affectation du sol, empreintes de la structure du territoire ?*, dans *Territoire(s) wallon(s)*, n° 2, décembre 2008, p. 43-58.

constructibles. Ces deux axes avaient été mis en avant dans une étude, la CPDT en 2002¹⁴, le SDER en 1999 avait déjà développé des mesures qui permettaient cette recomposition : densification, mixité, centralité. À l'image d'une urbanisation en « doigts de gant » (le long des axes), celle que nous constatons tous les jours autour des villages, se substituerait celle de la compacité.

Plus récemment la charte de la ville durable adoptée en 2007 lors d'un conseil ministériel informel à Leipzig a mis en avant le concept de ville compacte. Cette notion a un effet direct sur l'espace périurbain et l'espace agricole, si on la met en œuvre.

C'est dans cette optique qu'a été initié le projet PODAS (programme d'optimisation durable de l'affectation des sols)¹⁵. Cette initiative de l'administration de l'urbanisme et de l'aménagement part du constat qu'on parle de plus en plus de gestion parcimonieuse, sans beaucoup d'effets structurels sur le terrain. L'objectif est d'établir une fourchette de scénarios exploratoires pour fonder une décision politique quant à la gestion spatiale qui s'inscrive réellement dans l'optique du développement durable.

Sans attendre la finalisation d'un tel scénario exploratoire, des décisions doivent être prises afin de garder au moment de la décision politique le maximum de capacités foncières d'action (concrètement des terrains à pouvoir retirer des zones urbanisables, des zones à recompacter ou à densifier raisonnablement). À court terme : consommer moins de terre et plus intensément (à moduler selon des critères comme le paysage ou la typologie urbanistique locale). Concrètement, il s'agit de mettre en œuvre au maximum les principes du SDER (centralité, mixité, densité) à travers les outils actuels et les procédures en cours.

14 DUBOIS O. et alii, *Révision des plans de secteur et mécanismes fonciers en Wallonie : objectifs politiques, outils juridiques et mise en œuvre*, Namur, 2002, p. 19 (MRW, D'GATLP, Collection Études et documents, série CPDT). Cette publication s'inscrit dans la perspective d'une révision globale des plans de secteurs, sans adhérer pour autant à l'option de révision globale qui est l'hypothèse de base, cette publication fourmille de renseignements et de suggestions pertinents.

15 Voir LEPERS E., NERI P., BREVERS P., BASTIN A., LAMBOTTE J.-M., *Vers un développement territorial durable : critères pour la localisation optimale des nouvelles activités*, et Note liminaire de L. MARÉCHAL, Notes de recherches, CPDT, numéro 8, août 2009 (téléchargeable sur le site de la CPDT, onglet publications).

4.2. *Un enjeu d'ordre économique et territorial : la zone agricole*

Avant le zonage agricole, quelques remarques à propos de la zone forestière. Du point de vue de l'aménagement du territoire, l'enjeu est plus qualitatif que quantitatif (le boisement croît). Il est d'ordre paysager avec la fermeture des paysages. Outre les questions d'usage largement abordées et réglées (il faudra en faire le bilan) dans le récent décret wallon sur la forêt, sont à l'ordre du jour la réhabilitation (par exemple, les programmes Life de restauration de prairies de fauches en fond de vallée) et surtout la gestion forestière : feuillus versus résineux et plus globalement gestion forestière durable ou encore exploitation à fonction énergétique (bois à vocation de chauffe) ou de construction. Après l'exploitation du bois pour étançonner dans les charbonnages, la crise énergétique met la forêt dans un nouveau cycle industriel.

Lors de l'adoption du SDER, l'option politique a été prise de considérer l'espace agricole comme indifférencié. La seule source de différenciation admise a été l'indication des zones agro-géographiques dont il faut bien reconnaître le peu de pertinence opérationnelle.

Le contexte a évolué tant dans les faits que dans les esprits ; il y a donc une réflexion de fond à mener sur les vocations diverses : agriculture familiale, industrielle, liaison au terroir, tourisme, loisirs. À ces aspects déjà présents en 1999 mais qui ne faisaient pas le poids face une « agriculture une et indivisible », s'ajoutent ceux du contexte du développement durable : particulièrement les produits vivriers et l'élevage de proximité (des centres de consommation) et les circuits courts entre consommateurs et producteurs (agriculture périurbaine), le système décentralisé de production énergétique (liant plusieurs producteurs, association avec les consommateurs locaux (collectivités et pouvoirs locaux) tant en production éolienne, photovoltaïque que biomasse.

4.3. *Pour une variation rurale au sein de l'urbanité*

Pour sauvegarder ou plutôt pour qualifier une ruralité, vue comme une revendication d'une relation spécifique au territoire, ne faudrait-il pas élaborer collectivement cette nouvelle relation qui n'a rien à voir avec le retour à la ruralité ancestrale ni à celle des néo-ruraux. Cette démarche passe, sans vouloir être exhaustif, par :

- de nouvelles stratégies économiques, sociales et territoriales pour l'agriculture et la forêt, dans une optique volontariste d'un

développement durable allant à l'essentiel (pas une simple « mise au vert ») (voir supra) ;

- une stratégie touristique basée sur le tourisme vert qui doit gagner en pertinence d'offre (balisage, information, liaison au transport en commun ou à la mobilité douce, lever en certains cas des contraintes environnementales excessives) ;
- une reconfiguration des villages soutenue par une action non seulement sur la structure telle qu'elle s'organisait jusqu'aux années '50, par une « nouvelle génération de rénovation rurale » visant la périurbanisation et par une gestion foncière stoppant l'étalement le long des axes routiers et des crêtes ;
- la mise en œuvre du principe de centralité (axée sur les villes, bourgs et villages) pour les services et les transports.

Au niveau technique, la mise en place d'un véritable appareil statistique sur les affectations et leur évolution dans le temps. Malgré quelques efforts on ne possède pas d'informations primaires continues sur les changements d'affectations planologiques, la consommation d'espaces, l'évolution de la périurbanisation (en nature, en volume, en superficie, en termes démographiques) qui reste une vaste « terra incognita », sur la localisation des habitations et des activités. Vaste chantier qui exigerait de doter l'administration des moyens humains indispensables. On connaît mieux la géologie et les productions agricoles que l'usage par l'homme de la terre, et pourtant c'est un préalable indispensable au pilotage du territoire dans son ensemble et dans ses composantes, dont ce qui est dénommé rural.

Écrire un nouveau chapitre du contrat territorial : ainsi accueil privilégié de ceux qui s'inscrivent dans des processus de production locaux ; pour ceux qui ne s'y inscrivent pas, acceptation d'une mobilité autre (que celle propre aux milieux denses) et d'un accès autre aux services (on ne peut bénéficier à la fois des avantages que l'on recherche dans la faible densité et de l'offre de la forte densité), caractérisation des relations au milieu naturel ambiant (quelle relation à la nature ?)¹⁶, définition des termes d'une alliance urbain-rural,¹⁷ etc. À cet égard, la prospective¹⁸ est

16 Trop souvent, la relation privilégiée à la nature, qu'il s'agisse de la forêt ou des terres agricoles, est présentée comme une caractéristique qui définit le rural « nouveau ». Cette assertion mérite d'être revisitée.

17 Lors d'une journée d'étude du Réseau wallon de développement rural le 24 juin 2010, a été présentée l'initiative de l'Office fédéral du développement territorial pour construire un

une méthode efficace à la fois pour s'inscrire dans le long terme et pour construire un projet qui doit prendre en compte l'économique, l'offre en services et équipements, la mobilité, la relation à la ville grande et petite, l'énergie, etc.

Pour terminer : le monde rural ou plutôt la variation rurale au sein d'un monde urbanisé ne sera que si un nouveau modèle (comportemental) spécifique se construit. Beau chantier s'il en est !

territoire suisse alternatif. Dans ce cadre a été produit un rapport « Une Suisse des alliances ville-campagne » (voir le numéro à paraître de « Ruralités », n° 7).

18 Voir notamment la plateforme intelligence territoriale wallonne (www.intelliterwal.net).